

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 8 SEPTEMBRE 1894

No. 1

A NOS LECTEURS

Inutile pour une première entrevue d'aborder les grands mots et de prendre de suite un air trop grave.

Programme eût été un titre prétentieux pour cet avant-propos, où nous voulons simplement prendre contact avec notre public et le tâter, si l'expression ne paraît pas trop triviale.

Pourquoi donc, dès le début, nous enfermer dans une armure rigide et paraître armés de pied en cap, lorsque nous venons seulement de naître ? Seule Minerve eut ce don précieux, mais si nous en jugeons par ce que nous voyons autour de nous, cela ne lui a guère réussi ; elle ne peut encore sortir de sa coquille et se mêler au mouvement.

Eh non, soyons modestes.

Notre titre LE RÉVEIL ne peut être taxé d'ambition ; nous ouvrons les yeux aux premières effluves de liberté qui se sont répandues sur notre presse française et nous hasardons nos premiers pas dans le sentier où d'autres nous ont précédés et ont échoué par suite de fautes que nous saurons soigneusement éviter.

Le réveil est partout, dans toutes les sphères du mouvement et de l'intelligence ; la population entière a soif d'apprendre et soif de profiter

Le but de cette revue—aussi universelle que possible dans la nature des questions qu'elle doit traiter—est de prendre par la main le lecteur qui s'éveille et de marcher avec lui à pas comptés dans la voie du progrès sous toutes ses formes, du progrès moral comme du progrès littéraire, artistique, scientifique et industriel.

Nous ne voulons pas tant être un guide qu'un compagnon et, c'est de l'étude bien attentive de l'orientation intellectuelle de notre population que nous pensons déduire la ligne de conduite à suivre et le chemin à prendre.

Nous ne sommes ni des dogmatiques ni des doctrinaires venus pour imposer des règles de fer immuables et enfermer l'esprit humain dans le *carcere duro* de nos préventions, de nos préjugés ou de nos antipathies.

Voilà la raison pour laquelle nous avons refusé d'arborer ici un drapeau et d'échafauder une plateforme.

La plateforme sur laquelle LE RÉVEIL fera entendre sa jeune voix sera une plateforme bâtie par l'esprit public que nous prétendons faire renaître dans notre peuple. Le temps de l'étouffement systématique des idées et des cœurs est passé. Un renouveau a soufflé sur toute la génération actuelle qui a soif de savoir, soif d'entendre et surtout soif de s'entendre elle-même.

C'est par la bouche de la jeunesse que nous entendons parler ; c'est elle que nous allons laisser emboucher la trompette pour réveiller ceux qui dormiraient encore.

La presse quotidienne fait actuellement sa bonne part du travail. Il règne dans nos grands journaux français de Montréal une indépendance d'allure à laquelle la génération qui nous précède n'était guère habituée, mais elle ne peut suffire à toute la besogne. Il y a des questions qui, par leur nature même, sont du domaine de la revue et ne peuvent être traitées avec profit au cours de la bagarre journalière de la lutte politique ou de la chasse aux événements. D'autres, même, d'un genre plus délicat, confinent de si près au domaine politique qu'elles ne peuvent être traitées avec une certaine envolée et une certaine ampleur que dans un organe absolument affranchi des délicatesses de parti.

LE REVEIL sera là pour ouvrir largement ses colonnes à toute étude sérieuse et utile où l'écrivain a besoin de ses coudées franches pour dire juste et pour dire vrai.

Et maintenant quels sujets allons-nous traiter ? Eh, ils sont multiples.

Nous disions en commençant, et le mot est peut-être ambitieux, que nous voulions faire du REVEIL une revue universelle. Nous voulons que "rien de ce qui touche à l'homme ne lui soit étranger."

La littérature, le commerce, les sciences, les arts, l'économie morale, sociale, politique et domestique, l'industrie, l'hygiène sont autant de matières sur lesquelles nous comptons nous éteindre avec ampleur.

Il y a un sujet, un seul, pour lequel nous comptons garder la plus stricte réserve et nous n'avons pas besoin d'en donner la raison : c'est la question religieuse. Nous avons devant nous un exemple trop récent des dangers de toute sorte qui environnent ce genre de discussion. La lutte en un instant se restreint et se cantonne dans cette spécialité absorbante, et toutes les bonnes intentions, les excellents projets qui ont pu être formés se trouvent aussitôt englobés dans ce cercle vicieux qui enserre le

tout et ne laisse que déboires, découragements et méfiance.

Il se peut que, dans le cours de la discussion, certains raisonnements ou certains aperçus côtoient de près la discussion religieuse, mais, justement parce que nous sommes décidés à aborder sans parti-pris, sans haine, ni caprice cet aspect des questions nous n'aurons pas l'hypocrisie de les éviter. Nous les traiterons avec tous les égards et toute la réserve que méritent les doctrines catholiques et ceux qui les exposent.

Sur tous les sujets, nous entendons avoir notre franc-parler et tout traiter à notre point de vue, qui pourra être discutable mais sera certainement sincère.

Nous entendons faire une revue neuve et ne pas nous arrêter à ce que trop longtemps on a appelé les *idées reçues*, mais qui sont souvent celles des individus qui n'en ont pas reçu du tout.

Les castes, les cliques et les clans sont prévenus d'avance que leur place n'est pas au REVEIL qui ne demande pas à ses collaborateurs autre chose que d'avoir quelque chose à dire et le dire convenablement.

Nous avons réuni soigneusement un noyau considérable d'écrivains de talent, d'esprits supérieurs qui se sont engagés à nous fournir leur collaboration aussi assidument que le permettront leurs travaux.

LE REVEIL pour ses débuts ne peut pas s'offrir le luxe d'un personnel considérable ; c'est une œuvre de dévouement entreprise par des jeunes gens de bonne volonté qui ne veulent pas laisser éteindre le feu sacré qui s'est allumé dans la génération actuelle vers l'avancement et le progrès.

C'est une œuvre d'éducation et de patriotisme pour laquelle nous demandons l'appui de tout le public. Parfaitement indépendants de toutes les revues précédentes qui se sont éteintes toutes après un éclat plus ou moins vif et plus ou moins durable, nous ne comptons que sur la propagande active de nos amis pour nous créer une circulation qui nous mette à l'abri des incertitudes de l'existence.

Pour ce qui est du travail matériel, nous sommes prêts à faire largement notre part et plus que notre part ; nous demandons au public de faire le reste.

Que chacun considère quel avantage peut résulter pour toute la communauté de posséder dans son sein un organe absolument indépendant de toute dictée politique ou autre ; où l'on soit à même d'exposer toutes ses idées sur toutes les questions.

Croit-on que la question de l'Université Laval serait dans l'état où elle est actuellement, s'il eût existé, à l'époque, un organe où le traitement des professeurs et des élèves eût pu être exposé et où les machinations de la création du syndicat eussent pu être mises à jour ?

Croit-on que la création des monopoles municipaux et les inepties financières qui font ressembler notre conseil à un nid de frélons enfumés auraient été possibles avec une bonne revue qui aurait donné quelques conseils à nos pauvres échevins ?

Croit-on que l'uniformité des livres d'écoles ne serait pas obtenue depuis longtemps ainsi que l'obligation pour les commissaires de savoir lire ?

Croit-on que le traité franco-canadien eût été traité à côté comme il l'a été, si une bonne revue eût empoigné la question et eût fait voir clair dans la question aux députés qui n'y voyaient goutte ?

Et ainsi de suite : pour la question des exemptions de taxes que personne n'a comprise ; pour la réforme de l'éducation classique où tout le monde est perdu ; pour la péréquation des taxes provinciales dont le trésorier fait une maladie ; pour la création d'un conservatoire, d'un musée, etc., etc., autant de questions que seule une revue peut traiter posément et avec succès, en y donnant tout le temps et l'espace nécessaires.

Qu'on ne s'y trompe pas : nous n'avons pas la folle prétention de vouloir faire la leçon et donner la solution juste de ces questions.

Loin de nous ce fol orgueil !

Nous prétendons simplement que, sans une

revue qui secoue les idées, qui les agite devant le peuple, les dissèque et les retourne, pense pour le peuple et le fasse penser, il est impossible qu'on puisse espérer jamais voir se fonder chez nous une opinion publique.

Sans le choc, la lumière ne jaillira pas.

Nous pourrions nous tromper, nous pourrions raisonner à côté, mais l'homme qui aura assez réfléchi pour trouver notre point faible sera bien près pour sa part de tomber juste et nous serons aussi heureux de lui voir découvrir la vraie solution que si nous l'avions trouvée nous-même, parceque nous y aurons rudement contribué.

Et maintenant, halte-là !

Assez causé, à l'ouvrage.

Nous vous avons présenté l'enfant, nous le remettons entre vos mains, en le confiant à toute votre tendre sollicitude.

Il est vigoureux : ne vous étonnez pas s'il crie un peu fort.

LA REDACTION

LES CASTORS

Un des éléments de perturbation les plus dangereux de notre vie sociale et politique au Canada est l'existence de la caste intraitable, incompréhensible et incomprise, que l'on appelle communément les *Castors*.

Cette race venimeuse, pour nous servir d'une expression légendaire, a fait plus de tort et a plus arrêté le mouvement des Canadiens-français qu'aucune autre influence extérieure ou intérieure.

Avec une persistance et une vitalité, qui attestent les origines de leur force, les *Castors* travaillent sans relâche à enrayer le progrès, à barrer la route aux jeunes qui s'émancipent, à détruire tout goût artistique ou littéraire, tout sentiment élevé, loyal et fier.

Les *Castors* étendent sur la province de Québec un gigantesque éteignoir que le REVEIL s'est donné mission de culbuter.

Et nous comptons bien réussir.

Nous disposons de faibles forces, nous le savons, contre cette organisation malfaisante

qui a derrière elle les trésors de l'autocratie religieuse et l'appui de tout ce qu'il y a d'esclaves des préjugés, de la superstition ainsi que d'imbéciles et de jobards qui se laissent prendre aux grimaces et aux singeries des tartuffes et des hypocrites.

La lutte, nous dira-t-on, n'est pas égale.

Nous n'avons que plus de gloire à l'entreprendre et nous sommes décidés à aller jusqu'au bout, jusqu'à ce que la dernière queue de castor ait été écrasée sous les débris amoncelés de cette œuvre néfaste et destructive.

Comment une caste pareille a-t-elle pu s'implanter dans le libre Canada ? Ce problème inquiète encore tous ceux qui s'occupent de notre évolution.

L'histoire de ce mouvement rétrograde est encore à faire et ne pourra être écrite avec certitude que le jour où il aura été enrayé complètement, et ce jour n'arrivera pas avant que l'autorité religieuse suprême ait envoyé parmi nous un représentant permanent qui arrête le concours empressé et l'aide monétaire que certains clergé apporte à ces fauteurs de trouble et de discorde.

L'insolence de ces personnages, qui se considèrent au-dessus des lois divines et humaines, ne sera abaissée que par la fermeture du coffre ecclésiastique qui nourrit les organes délétères de cette néfaste combinaison.

Une action passagère est inutile et impuisante. On en a eu la preuve lorsqu'un digne prélat vint au Canada serrer de près ces vipères qui se retournèrent ensuite contre lui, pour lui lancer la morsure fatale à laquelle il a succombé.

Les conseils, les ordres, les défenses, d'où qu'elles viennent, ne peuvent rien contre l'audace des castors.

Le castor défie les lois civiles et proclame qu'il ne reconnaît pas aux tribunaux le droit de s'enquérir de ses méfaits.

Si des juges ont le courage de condamner un castor, la meute se met à hurler et à insulter la magistrature qui n'a pas voulu consentir à se faire l'instrument de la haine, de la calomnie et de la persécution de ces bêtes immondes.

Si un évêque ose rendre justice aux oppri-

més de cette secte barbare et, s'appuyant sur les grandes leçons de la morale chrétienne réclame franc jeu et liberté pour tous, le *non serviam* est lancé dans le grand conseil des castors et aussitôt le boycottage est à l'ordre du jour.

Ils ont bonne mine à parler de luciférisme, de maçonnerie, de convents.

Existe-t-il foyer plus dangereux, plus pernicieux et plus destructeur de tout ordre public que cette Petite Eglise où s'élaborent les incantations et les évocations les plus diaboliques contre tous ceux qui pensent, qui parlent et qui agissent.

L'envoûtement et la malédiction du moyen-âge ne sont que de la saint Jean auprès des persécutions et des maléices appelés sur la tête des victimes désignées par le grand Concile des Castors.

Aussitôt qu'un homme est marqué au front du signe de la vengeance castorienne ; lorsque le mot d'ordre a été prononcé contre un personnage public, un journaliste, un citoyen, un commerçant, il s'organise autour de lui une conspiration de ces impitoyables rongeurs qui tendent sur son chemin des filets aux mailles sans cesse resserrées une coalition, de ces araignées puantes et visqueuses qui tissent dans ses parages des toiles empoisonnées.

Plus de repos pour la victime désignée à la haine de ces cafards et de ces crétins !

S'il est homme public, les machinations les plus odieuses sont tentées dans le public, les rumeurs les plus perverses sont lancés sous le manteau, les lettres anonymes pleuvent chez ses amis : le lion de St Marc ne reçut jamais le quart des dénonciations et des missives vipérines que la clique castor peut faire circuler dans le Canada tout entier.

S'il est journaliste, la méthode est la même. Elle consiste à lui fermer les portes. Des vieilles dévotes sont enrégimentées pour aller bafouiller dans toutes les oreilles les calomnies les plus honteuses contre la victime. Inceste, viol, piraterie, vol, telle est la monnaie courante des accusations élaborées dans le cénacle ; la chaire est mise à contribution pour achever la ruine de l'individu désigné à la vindicte.

Est-ce un paisible citoyen, il n'est pas davantage à l'abri des coups de cette meute enragée. Son existence est empoisonnée par d'incessantes incursions dans sa vie privée, par des taquineries sans nombre qui empoisonnent ses jours mais dans lesquelles se délectent ces tortureurs implacables.

Et maintenant, le commerçant : la voilà bien la victime préférée du castor et de son organisation rampante. Aussitôt qu'un de ces malheureux est pris dans l'engrenage haineux de cette horde implacable : plus de repos ! Toutes ces vipères sont en mouvement comme par un beau jour de soleil. Les unes courent chez les fournisseurs et par mensonges ou menaces, persuasion ou chantage, elles ruinent le crédit, détruisent la confiance et désorganisent les affaires du récalcitrant à leur dénomination. Les banques où ces sales petits manteaux écoulent les produits de leur rapacité sur le peuple, où leurs ignobles attitudes tartuffes et hypocrites leur donnent les coudées franches et libres et leur permettent le tripotage de l'argent des fidèles, les banques sont sommées, sous peine de se voir enlever la pitance cléricale, de couper les crédits à cet insolent protestataire.

Tout doit plier et céder devant le castor : honneur, argent, famille : tout.

Voilà l'ennemi contre lequel nous nous déchainons, la vermine que nous voulons écraser, la vipère que nous voulons édenter.

Nous faisons appel à tous nos amis contre les castors.

Nous les supplions de nous aider dans notre œuvre et de serrer tous ceux qui leur tomberont sous la main.

La lutte contre le castor est la position naturelle des hommes libres.

Tant que cette race infecte existera il n'y aura plus de place sûre au Canada ni pour l'honneur, ni pour la justice, ni pour la loyauté.

Sus aux castors !

Ce sont les castors qui ont tué l'Université Laval.

Ce sont les castors qui ont tué toute initiative dans notre peuple.

Ce sont les castors qui veulent chasser de chez nous l'amour de la France.

Voilà leur œuvre, et allez-vous les laisser faire ?

Ils ne sont qu'une poignée, mais une poignée de vermines décidées à tout pour écraser les hommes libres.

Le REVEIL entre en guerre contre eux et le proclame bien haut.

Plus de castors !

Plus de tartuffes !

Plus d'hypocrites.

Si le REVEIL peut réussir il aura rudement bien mérité du Canada et pourra se décerner le titre de sauveur de la jeunesse.

Dans tous les cas, les piliers de la Petite Eglise peuvent s'attendre avec nous à se la voir mener raide.

Notre devise est :

Pas de castors.

ANTI-CASTOR

LA LIBERTE DE LA PRESSE

Le sujet est intéressant à traiter pour une revue comme la nôtre qui reçoit aujourd'hui le baptême du feu ; elle est de plus d'une actualité immédiate en présence des torrents d'éloquence et de style qu'à déchainés en France la question de la loi nouvellement votée par le gouvernement républicain à la suite des crimes anarchistes.

On sait que le but principal de cette loi était de réprimer la propagande par la presse et de l'assimiler à la propagande par le fait en matière révolutionnaire. La presse parisienne qui tire le plus gros de ses revenus de la spéculation sur la badauderie ou l'effervescence publiques, surexcitées par les récits d'attentats anarchistes, s'est regimbée ferme au nom des droits sacrés de la liberté de la presse et a invoqué toute la kyrielle des grands penseurs qui ont proclamé les bienfaits de la liberté de la presse.

Comme ces opinions sont bonnes à connaître, nous allons les citer en donnant comme pendant les opinions exprimées par de non moins graves penseurs qui ont exposé la

nécessité d'une réglementation et d'une répression des écarts de la presse.

Après quoi nous pourrions tirer nos conclusions à l'usage du Canada.

Voici les opinions favorables à la liberté complète :

MIRABEAU

Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimitée, la liberté sans laquelle les autres ne sont jamais conquises, parce que c'est par elle seule que les peuples et les rois peuvent connaître leur droit de l'obtenir, leur intérêt de l'accorder, qu'enfin votre exemple imprime le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui *craindra les abus de cette liberté.*

SAINTE-BEUVE

M'autorisant plus que jamais de mon expérience d'homme de la presse et avec qui la presse sait bien qu'elle peut tout se permettre sans aucun risque, je dirai : " O vous tous qui qui avez du mérite, un mérite social et de nature à être apprécié de vos concitoyens, ne faites pas la guerre à la publicité, au prix de quelques ennuis, de quelques contrariétés passagères, elle vous apportera des torrents d'air salubre, respirable, favorable au développement des facultés, des avertissements utiles, des surveillances parfois importantes, plus souvent profitables ! "

ROYER-COLLARD

Un journal est une influence, et peut-être la plus puissante. L'influence politique appelle une garantie : la garantie politique ne se rencontre, selon les principes de notre Charte, que dans une certaine situation sociale ; cette situation est déterminée par la propriété ou par ses équivalents. Voilà le principe du cautionnement, principe qui lui donne une base bien plus large et plus solide que la garantie des condamnations judiciaires.

STUART MILL

Personne ne soutient que les actions doivent être aussi libres que les opinions. Au contraire, les opinions elles-mêmes perdent leur immunité quand on les exprime dans des circonstances telles que leur expression est une instigation possible à quelque acte nuisible.

L'idée que les marchands de blé font mourir de faim les pauvres ou que la propriété privée est un vol, ne doit pas être inquiétée quand elle ne fait que circuler dans la presse ; mais elle peut encourir une juste punition si on l'exprime oralement, au milieu d'un rassemblement de furieux attroupés devant la porte d'un marchand de blé ou si on la répand dans ce même rassemblement sous la forme de placard.

PIÉVÉE

Les lois sur la presse, c'est comme la paille qu'on étend devant les maisons, qui n'empêche ni les voitures de rouler, ni les malades de mourir.

A. DE TOCQUEVILLE

Ni la multiplicité des journaux, ni les règles de publicité, ni le contrôle de la tribune et des réunions publiques, rien n'empêchera un grand nombre de journaux d'être licencieux, superficiels, légers, de soutenir des thèses condamnables, d'affirmer des faits inexacts, de critiquer sans conviction,

d'attaquer sans justice, d'exercer des chantages, d'injurier, d'outrager, de diffamer, de calomnier. Telle est la condition même de l'existence de la liberté de la presse.

En matière de la liberté de la presse, il n'y a réellement pas de milieu entre la servitude et la licence.

PERSIGNY

La liberté de la presse, c'est le frein des abus du pouvoir, des ambitions déréglées, des intrigues contraires au bien public. C'est le mouvement imprimé à tout l'organisme social et politique ; c'est, en un mot, pour la liberté moderne, ce que la vie ardente, passionnée mais féconde du Forum était pour la liberté antique.

DE BONALD

L'Etat peut être troublé par ce que peuvent dire les journaux, mais il peut périr par ce qu'ils ne disent pas.

GRANIER DE CASSAGNAC

Il est évident que les délits de presse sont indéfinissables dans toutes les langues et surtout dans une langue comme la nôtre, où l'on peut tout dire à demi-mot et avec des lecteurs qui entendent tout à quart de mot.

NAPOLÉON I^{er}

Un des avis les plus précieux à recueillir sur la question était assurément celui de Napoléon I^{er}. Nous n'y avons point manqué. En parcourant le chapitre du *Mémorial de Sainte-Hélène*, nous nous sommes arrêté sur ces lignes suggestives :

" L'Empereur disait qu'il était des institutions, et de ce nombre se trouvait la liberté de la presse, sur lesquelles on n'était plus appelé à décider si elles étaient bonnes ou mauvaises, mais seulement s'il était possible de les refuser au torrent de l'opinion ; or, il prononçait que l'interdiction ou la restriction de cette liberté dans un gouvernement représentatif était une anomalie choquante, une véritable folie. Aussi, à son retour de l'île d'Elbe, avait-il abandonné la presse à tous ses excès, et il pensait bien qu'ils n'avaient été pour rien dans sa dernière chute.

Et maintenant, opposons tout de suite à ces opinions, affirmées avec une si fougueuse éloquence, cette parole de Chateaubriand qui eut, en son temps, un si long retentissement :

La liberté de la presse ne peut exister sans avoir derrière elle une loi terrible, *immanis lex*, qui prévienne la prévarication par la ruine, la calomnie par l'infamie, les écrits séditieux par la prison, l'exil et quelquefois la mort.

M. GUIZOT

Ce fut à peu près la même opinion que formula plus tard M. Guizot, lorsqu'il écrivit ces lignes dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps* :

" La liberté de la presse, cette orageuse garantie de la civilisation moderne, a déjà été, est et sera la plus rude épreuve des gouvernements libres, et, par conséquent, des peuples libres eux-mêmes, qui sont sourdement compromis

dans les épreuves de leur gouvernement, puisqu'elles ont pour conclusion dernière, s'ils y succombent, l'anarchie ou la tyrannie. Gouvernements et peuples libres n'ont qu'une façon efficace de vivre avec la liberté de la presse : c'est de l'accepter franchement sans la traiter complaisamment.

MONTAIGNE

" Il devrait, écrivait-il, y avoir quelque correction des lois contre les écrivains ineptes et inutiles, comme il y en a contre les vagabonds et les fainéants. "

MONTESQUIEU

Il y a des cas où il faut mettre, pour un temps, un voile sur la liberté.

CAVOUR

Je respecte la liberté de la presse et je ne crois pas qu'on doive la violer ; mais autre chose est la liberté, autre chose son application ; dans l'application il faut tenir compte du temps et des circonstances.

LAMARTINE

La liberté honore tout le monde mais n'a jamais sauvé personne.

BENJAMIN-CONSTANT

La manifestation d'une opinion peut, dans un cas particulier, produire un effet tellement infaillible, qu'elle doit être considérée comme une action. Alors si cette action est coupable, la parole doit être punie. Il en est de même des écrits. Les écrits, comme la parole, comme les mouvements les plus simples peuvent faire partie d'une action. Ils doivent être jugés comme partie de cette action, si elle est criminelle.

On voit par la diversité de ces opinions émanant toutes d'esprits remarquables combien il est difficile de trouver le juste milieu et d'établir d'une façon rationnelle ce que peut être et ce que doit être la liberté de la presse.

Nous jouissons au Canada en cette matière d'un régime fortuné, la liberté politique de la presse est complète et les hommes publics qui ont essayé d'y porter atteinte, par menaces ou par poursuites, ont été l'objet d'un tel mépris qu'ils ont dû y renoncer.

Cette latitude entière donnée à la presse n'a créé chez nous aucun inconvénient et n'a provoqué aucun abus qui mérite d'être signalé ; elle est même tellement entrée dans les mœurs que le public serait le premier à protester contre toute tentative destinée à la restreindre.

Les Canadiens sont habitués à avoir leur franc-parler avec les hommes du pouvoir et à dire franchement ce qu'ils pensent. Un mot vif, une attaque un peu verte, ne provoquent entre amis ou même entre adversaires, ni altercations ni cartels, comme dans la fougueuse

France, Entre journalistes et entre politiciens la difficulté se règle dans le journal ou sur le husting, à la première occasion, et la foule est toujours joyeuse d'entendre les deux côtés de l'histoire.

Les partis au pouvoir sont cuirassés contre les attaques ou les critiques que peuvent motiver leur conduite et leur administration. Les douches que leur adressent périodiquement leurs adversaires leur font rebrousser un peu les plumes ou tendre l'oreille, mais il ne vient jamais à personne l'idée de traduire ces déclamations par des faits.

M. Angers a promis de se couper la main si les écoles catholiques n'étaient pas rétablies au Manitoba ; auparavant il avait parlé de chasser le marquis de Lorne de Rideau Hall à coup de corde ; le *Mail* a parlé de réduire en poussière la Confédération ; les orangistes ont proclamé le besoin de refaire la conquête du Canada ; M. Maddill veut faire goûter à Sir John Thompson l'eau de la Boyne !

Cela a l'air bien virulent, et sent la révolution et l'anarchie ; pourtant, personne ne s'émeut, tellement la population comprend d'une façon sage la liberté de la presse.

Le temps n'est donc pas venu et espérons qu'il ne viendra jamais où ces restrictions que l'on proclame salutaires dans les vieux pays seront nécessaires dans le jeune et libre Canada.

Le *RÉVEIL* qui se proclame bien haut en faveur de la liberté de la presse saura en user avec sagesse et dans toute sa plénitude.

Absolument indépendants de toute alliance, de toute influence et de toute pression, ce journal profitera des coudées franches que lui donnent les usages et la loi du pays, pour aborder toutes les questions qui se présenteront.

Respectueux de la liberté de tous, le *RÉVEIL* usera de celle qui lui est accordée pour faire valoir ses idées, de toute la force de ses convictions, et avec l'énergie que donne la conscience de l'accomplissement d'un devoir social et moral.

DUROC.

L'UNIVERSITÉ LAVAL

Certains journaux de Montréal ont parlé à propos des dépenses encourues pour la construction du nouvel édifice de l'Université, sur la rue St-Denis, de la constitution entre les évêques de l'archidiocèse de Montréal d'un fonds spécial de \$50,000 auquel les quatre évêchés contribueraient pour leur quote-part et qui, avec une souscription nouvelle du Séminaire, composeraient les \$200,000 nécessaires pour l'achèvement de l'édifice.

Nous sommes à même de compléter et même de rectifier les informations qui ont été ainsi publiées.

Il est vrai que la coopération des évêques a été sollicitée, mais pas de la façon qui avait été indiquée.

Il a été demandé aux évêques de contribuer en commun pour une somme annuelle de \$3,000 pendant vingt ans, soit \$60,000.

Mais il s'est soulevé une difficulté qui a suspendu pour un temps la réalisation du projet.

On sait que les évêques ne peuvent pas prendre un engagement de ce genre sans la signature de leur Grand-Vicaire, et le Grand-Vicaire d'un diocèse voisin de Montréal a posé ses conditions avant de signer.

Il a demandé d'abord si les autorités responsables étaient capables de rendre compte de l'indemnité des Biens des Jésuites et des sommes produites par les messes et retenues en vertu d'un rescrit spécial.

Devant la difficulté trop visible d'obtenir ces informations, il a consenti à faire table rase du passé et à ouvrir une page blanche comme l'on fit pour le bureau du protonotaire du temps de MM. Hubert et Gendron.

Mais il a imposé comme obligation que le contrôle financier du fonds de construction fût confié à un comité de comptables laïques tenus d'en faire régulièrement l'audition et de fournir des compte-rendus réguliers aux intéressés et au public en cas de besoin.

La question est à l'étude avec grandes chances de solution favorable.

UNIVERSITAIRE

LE REVEIL

Les conditions d'abonnement au Réveil ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (gratuit) à raison de 25cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 10cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du Réveil.

☛ rue Craig, Montréal.

MANIFESTE SOCIALISTE

Nous croyons intéressant pour les lecteurs du *RÉVEIL* de leur donner le texte du Manifeste Socialiste qui a circulé à la fête du Travail et qui a donné lieu à certaines discussions.

Nous étudierons en détail les demandes des ouvriers socialistes qui toutes méritent considération et discussion :

MANIFESTE

AUX OUVRIERS DU CANADA

COMPAGNONS,

Le parti socialiste ouvrier profite de cette occasion pour attirer votre attention sur la nécessité de vous ranger sous sa bannière, si vous voulez vous affranchir de la dépendance industrielle de la classe des capitalistes. Continuer à laisser entre leurs mains le pouvoir politique c'est se mouvoir dans un cercle de vol et d'oppression dont il est chaque jour plus difficile de sortir. Nous déclarons donc que, par suite de la perversion de la démocratie pour servir les fins de la ploutocratie, le travail est privé de la richesse qu'il est seul à produire, et ne peut pas obtenir les moyens de s'utiliser; l'inaction obligatoire causée par la réduction des gages au niveau de l'esclavage lui enlève même les moyens de se procurer les choses essentielles à l'existence.

La puissance humaine et les forces naturelles sont ainsi gaspillées pour servir au règne de la ploutocratie. L'ignorance et la misère, avec les maux qui les accompagnent, subsistent sans entraves afin que le peuple soit tenu en servitude.

La science et les inventions sont distraites de leur but humanitaire, pour l'asservissement des femmes et des enfants.

Le parti socialiste ouvrier proteste une fois de plus contre ce système. Une fois de plus il réitère sa déclaration fondamentale que l'appropriation par des particuliers des sources naturelles de production et des instruments du travail, est la cause indiscutable de toute servitude économique et de toute dépendance politique. Et

Attendu que le temps arrive rapidement où, dans le cours naturel de l'évolution sociale, par l'action destructive de son impuissance et des crises qu'il produit, et les tendances envahissantes des combinaisons de capitalistes qu'il permet, ce système aura amené lui-même sa propre chute.

Qu'il soit donc :

Résolu que nous faisons appel au peuple pour qu'il s'organise en vue de substituer une communauté coopérative à l'état actuel de production erronée, de guerre industrielle et de désordre social, une communauté dans laquelle chaque travailleur aura le libre exercice et l'entier bénéfice de ses facultés multipliées par tous les facteurs modernes de la civilisation.

Nous en appelons à eux pour s'unir à nous dans un puissant effort destiné à mettre entre nos mains, par tous les moyens pratiques, le pouvoir politique.

En même temps et dans le but d'améliorer immédiatement la condition des travailleurs, nous présentons les demandes qui suivent :

DEMANDES SOCIALES

1o Réduction des heures de travail proportionnellement aux progrès de la production.

2o Le Canada doit obtenir la possession des chemins de fer, canaux, télégraphes et téléphones et autres moyens de transport et de communications; mais aucun employé ne pourra être renvoyé pour raison politique.

3o Les municipalités doivent obtenir la possession des chemins de fer locaux, bateaux passeurs, usines à gaz, usines à électricité et autres industries qui sollicitent des franchises municipales; mais aucun employé ne pourra être renvoyé pour raison politique.

4o Les terres publiques doivent être déclarées inaliénables. Révocation de tous les octrois de terre à des corporations ou à des individus qui n'ont pas rempli les conditions requises.

5o Incorporation par les provinces des *Trade Unions* qui n'ont pas d'organisation nationale.

6o Privilège exclusif pour la Puissance du Canada de faire des émissions monétaires.

7o Législation pourvoyant à l'administration scientifique des eaux et forêts et interdisant le gaspillage des ressources naturelles du pays.

8o Libre emploi de toutes les inventions; la nation devant rémunérer les inventeurs.

9o Impôt progressif sur le revenu et taxe sur les héritages avec exemption sur les petits revenus.

10o Education scolaire de tous les enfants au-dessous de 14 ans, obligatoire, gratuite et accessible à tous, au moyen de l'assistance publique en repas, vêtements, livres, s'il est nécessaire.

11o Rappel de toutes les lois contre la mendicité, le vagabondage et des lois somptuaires. Liberté absolue d'association.

12o Statistiques officielles sur la condition du travail. Prohibition du travail des enfants en âge d'aller à l'école et de l'emploi des femmes à des travaux pernicieux pour leur santé et leur moralité. Abolition du système du travail des prisonniers par contrat.

13o Emploi des ouvriers sans travail par les autorités publiques (municipales, locales et fédérales.)

14o Paiement des salaires en monnaie légale canadienne. Equation des salaires des hommes et des femmes dans les mêmes travaux.

15o Lois pour la protection contre les accidents dans tous les travaux, et loi effective de responsabilité des patrons.

16o Assurance par l'état contre la maladie et la vieillesse.

DEMANDES POLITIQUES

1o Le peuple doit avoir le droit de proposer des lois et de voter sur les mesures importantes suivant le principe du *referendum*.

2o Abolition du pouvoir de *veto* de l'exécutif là où il existe.

3o Autonomie municipale.

4o Vote direct et scrutin secret pour toutes les élec-

tions. Droit de suffrage universel et égal pour tous sans considération de croyance, couleur ou sexe. Les élections doivent être jour de congé. Introduction du principe de la représentation proportionnelle.

5o Tous les officiers publics sont soumis au rappel par leurs divisions respectives.

6o Loi criminelle et civile uniforme pour tout le Canada. Administration gratuite de la justice. Abolition de la peine de mort.

L'OFFICIER FRANÇAIS ET L'OUVRIER FRANÇAIS

On se fait au Canada une idée très fautive sur la position de l'officier français; je ne parle pas de la position sociale, elle est magnifique, mais de la position financière, elle est pitoyable et déplorable.

La présence des officiers anglais et le chiffre de leur solde nous déroutent et bien des jeunes gens, très français de cœur, parmi nos Canadiens, entrevoient des horizons fantastiques dans cette existence qui est la plus lourde et la plus douloureuse de toutes.

Je ne prendrai pas pour point de comparaison, l'ouvrier canadien; ce serait trop humiliant à cause de l'écart des chiffres: je prendrai l'ouvrier français.

L'officier français est moins payé que l'ouvrier de son pays.

L'officier, c'est le gardien du drapeau, le défenseur du territoire, le fils dévoué de la mère-patrie. Quand il passe, précédé des tambours, enseignes déployées conduisant à la revue ou à la guerre les enfants du sol dont il est le père responsable—et quelle responsabilité! — toutes les têtes se découvrent, tous les cœurs battent, tout ce que nous contenons de bon et de généreux nous remonte à la gorge, s'exprime par un sanglot ou par un vivat. Il personnifie non seulement l'honneur, mais l'honnêteté, cet honneur bourgeois.

En supposant qu'elle fût guidée moins par le besoin d'une justice distributive que par sa propre admiration, la société devrait donc — mesurant sa générosité à son estime — créer à l'officier une situation exceptionnelle.

Or, entre toutes les positions ouvertes à la bourgeoisie, il n'y en a pas de plus marchandées et de plus précieuses.

Si je prends comme exemple un officier sortant de Saint-Cyr ou de Polytechnique; non seulement il lui a fallu se livrer à des études complètes et passer son baccalauréat, mais ensuite suivre au collège les cours de divisions spéciales, réussir à un concours, donner deux ans à la première école, et deux à la seconde où le prix de la pension est de \$200 par-an et celui du trousseau de \$120.

Evaluons donc à \$5,000 le coût de l'éducation, des

études spéciales, de l'Ecole, pour l'officier pendant ses douze ans d'études, et plaçons cette somme à 3% intérêts composés pendant 12 ans. Le jour de son entrée à l'Ecole d'application, le sous-lieutenant-élève a dépensé un capital de \$6,654, soit une rente de \$200'

La solde d'un sous-lieutenant-élève étant de \$432, il ne touche effectivement que $\$432 - 259 = \232 .

Soit 63 centimes et 4 dixièmes par jour.

Son cheval sera fourni et nourri par l'Etat. Une légère indemnité couvrira les dépenses entraînées pour l'entretien du harnachement. Mais il devra s'habiller et s'équiper à ses frais.

J'ai maintenant sous les yeux le *Tableau des salaires de la grande industrie française*.

Le moindre salaire pour les hommes de plus de vingt-et-un ans, (*Produits chimiques, Savons*) est de \$0.92 par jour.

Soit \$0,28 et demie de plus que mon officier.

Partant de ce principe, voici un tableau comparatif entre la solde de l'officier d'artillerie et le salaire de l'ouvrier ordinaire.

Je le livre aux méditations du populo.

Un lieutenant d'artillerie en 2e gagne réellement par jour.....	\$0.83
L'ouvrier dans un four à chaux.....	0.93
Différence en faveur de l'ouvrier.....	0.10
Un lieutenant en 1er.....	0.93
L'ouvrier faïencier.....	0.98
Différence en faveur de l'ouvrier.....	0.05
Un capitaine.....	1.13
Un ouvrier verrier.....	1.14
Différence en faveur de l'ouvrier.....	0.01
Un capitaine après six ans de grade..	1.12
Un ouvrier d'une usine à gaz.....	1.70
Différence en faveur de l'ouvrier.....	0.58
Un capitaine après dix ans de grade..	1.52
Le contremaître d'une tannerie.....	1.55
Différence en faveur de l'ouvrier.....	0.03

Je suis obligé de reconnaître qu'à partir du grade de chef d'escadron l'avantage revient à l'officier. Un chef d'escadron gagne soixante cents de plus que le contremaître d'une fabrique de chapeaux de feutre.

Et notez que les ouvriers se plaignent.

Dans le *Tableau* en question, il y a tout un chapitre sur la *Statistique des industries et des maladies qu'elles déterminent*.

Vous aviez cru, jusqu'à présent, que le métier de bijoutier n'offrait aucun danger ? Détrompez-vous. Il a sa maladie professionnelle : maladie de l'organe de la vision. Le chapelier a pour maladie professionnelle : celle des voies respiratoires par l'émanation des poussières animales. Le cocher : rhumatisme, pleurésie, bronchite et pneumonie. La corsetière (!) : anémie par un travail constamment assis. Le pâtissier : troubles du côté des muscles, des os, des gaines tendineuses et

des articulations. Que de maux pour une brioche ! Le tailleur : déformation du corps par l'attitude et certains mouvements. Le charcutier : empoisonnement par émanation des matières animales diverses, etc., etc.

Il y en aurait comme cela jusqu'à demain.

Je prierai MM. les professionnels susnommés de vouloir bien comparer les risques qu'ils courent avec ceux courus par les soldats, et je leur demanderai en toute sincérité si, à appointements égaux, il n'y a pas plus de danger à se battre au Tonkin qu'à être perruquier-coiffeur, à courir après Behanzin qu'à poser des tapis, bien que le tapissier soit, paraît-il, la constante victime d'intoxications arsenicales.

Les satisfaits vont me dire : le militarisme est en quelque sorte un service public. L'état, qui paie l'officier, s'obère tous les jours. Son budget militaire, déjà écrasant, ne saurait être augmenté.

A ceux-là je pourrais demander si les répartitions faites par l'état sont vraiment équitables.

S'ils demeuraient embarrassés, je leur fournirais un exemple.

Nous aimons tous la danse et l'école de chorégraphie de l'Opéra, subventionnée par l'Etat est un bijou, une gloire française. Le ballet est un des spectacles les plus séduisants que je sache, puisqu'il réunit les deux plus grands attraits d'ici-bas : la femme et la musique.

Mais, me sera-t-il défendu de demander à l'Etat si, à une époque où il y a plus d'yeux tournés du côté de la frontière que de lunettes braquées sur la scène de l'Opéra, il est vraiment équitable qu'une étoile de danse touche à elle seule autant que les trois étoiles des généraux de brigade ?

Une première danseuse absorbe les appointements de six sous-lieutenants. Un sujet est payé comme un capitaine comptant treize ans de service. Une coryphée est mieux rétribuée qu'un sous-lieutenant. Je ne parle pas du casuel.

Cependant, l'officier ne se plaint pas. Il n'a pas de journaux pour étaler ses douleurs. Il n'improvise pas de réunions pour les exhaler.

Et pourtant, sans fortune, il souffre.

Il faut avoir vécu dans une ville de garnison pour connaître exactement les affres de l'officier pauvre ; la misère de celui qui, n'ayant que sa solde et les \$240 de rente provenant de la dot obligatoire de sa femme, a vu s'augmenter sa famille. On parle souvent de la misère en habit noir. Mais cette misère-là, dorée sur toutes les coutures ; cette misère-là qui monte à cheval ; cette misère-là qui défile à la parade en musique, elle est épouvantable.

Quand je pense qu'un pays paie moins le sang d'un officier que le sourire d'une ballerine, et que l'homme

qui lui rendra ses provinces perdues aura été moins favorisé qu'un ténor ! Oh ! si je pouvais donner des noms pour appuyer mon dire. Si je pouvais citer tel capitaine d'artillerie, que j'ai connu à Versailles, réduit à envoyer son brossier pêcher dans la pièce d'eau des Suisses, dans l'espoir d'une friture qui économiserait un plat ! Tel autre, dont la femme donne des leçons de piano en secret et sous un faux nom, afin que le cachet équilibre la solde. Tel autre qui a renoncé aux services de son brossier, de crainte qu'il ne constate la médiocrité des menus problèmes !

Un jour je dinais chez un ancien ami de mon père, un homme de quarante-cinq ans, officier de la Légion d'honneur, chef d'escadron, comptant plusieurs campagnes. Au dessert je remarquai qu'il ne fumait pas. L'ayant connu grand fumeur, je lui demandai ce qui l'avait corrigé de ce défaut.

— La nécessité de payer mon uniforme de sous-lieutenant, me répondit-il.

Ouvriers de la fabrique et de l'usine, quel chapitre dans *l'Annuaire de la Bourse du travail*, s'il vous fallait renoncer à la pipe !

UN EX.

LA VRAIE MARIANNE

LA PATRONNE DE L'ANARCHIE

Lorsque l'on étudie la politique européenne, surtout depuis les derniers six mois, il est impossible de ne pas reconnaître et condamner la responsabilité énorme encourue par l'Angleterre dans les crimes anarchistes qui ont ensanglanté le monde et jeté partout le deuil et la consternation.

Les représentations des gouvernements étrangers n'ont pas réussi à émouvoir l'opinion publique en Angleterre et à modifier cette législation britannique, qui accorde sa protection à l'armée du crime.

Lord Salisbury a tenté de provoquer un mouvement dans la Chambre des Lords pour donner au gouvernement des pouvoirs nouveaux de défense et d'expulsion contre les affiliés de la politique antisociale qui procède par les explosions et les assassinats.

La tentative de Lord Salisbury a échoué devant l'opposition systématique de Lord Roseberry, chef du gouvernement qui a tout fait pour étouffer la mesure quand elle parvint aux Communes.

L'étrange composition de la majorité libérale qui se recrute en partie dans les prédicants de la propagande par le fait, dans les affaires irlandaises au moins, imposait au premier ministre des réserves auxquelles il n'a pas manqué.

En somme, avec le magnifique égoïsme qui la carac-

térise, l'Angleterre se désintéresse des maux et des crimes qui désolent le continent et persiste à entretenir pieusement les 3,000 anarchistes qui complotent à l'aise dans sa capitale.

Elle est décidément et de propos délibéré la vraie Marianne, la *Patronne de l'anarchie*.

L'Europe commence à se fatiguer de cet égoïsme intraitable.

Cette bravade sans précédent de Lord Roseberry qui rend l'Angleterre solidaire et complice coupable des complots passés et futurs à soulevé de légitimes récriminations.

Un journal essentiellement sympathique aux mœurs et aux idées anglaises n'a pu s'empêcher de stigmatiser cette méprisante attitude.

Après avoir rendu un juste hommage à l'application généreuse de l'ancien droit d'asile de l'autre côté de la Manche, il conclut fermement contre le maintien d'une tradition qui n'a pas plus de sens que d'excuse :

“ L'Angleterre a sauvé, dans le cours des siècles, a conservé à l'humanité et à leur pays bien des hommes, qui, sans cet asile, auraient été supprimés comme de simples criminels, bien qu'ils n'eussent commis aucun crime.

“ Mais il en a été de ce privilège comme de beaucoup d'autres ; c'est qu'à la longue, il a été détourné de son sens et de son but et qu'il a servi à couvrir non pas des délits d'opinions qui ne franchissent pas la frontière, mais de véritables crimes de droit commun simplement teintés de politique, des attentats contre les personnes et contre les propriétés.

“ Et le droit d'asile ainsi interprété dans un sens extensif est devenu une offense faite au droit des gens, car si la législation d'un pays n'a pas à connaître de délits artificiellement créés par celle d'un autre pays, tous les Etats civilisés sont également solidaires de violences commises contre l'individu humain et qui, partout considérées comme des crimes, ne peuvent et ne doivent trouver nulle part l'impunité.

“ Cette fausse notion du droit d'asile est un reste malheureux des institutions du moyen-âge qui faisaient des églises, des ambassades, des couvents, des asiles inviolables pour les criminels, lesquels trouvaient une sorte d'encouragement dans cette protection presque aussi odieuse que le crime lui-même. C'est pourtant cette interprétation sophistique qui a prévalu en Angleterre jusqu'à ces derniers temps, et on l'a bien vu sous l'Empire, par la difficulté que, même en ce temps d'entente cordiale, au lendemain de la guerre de Crimée, les autorités impériales ont eu à se faire livrer le régicide Orsini.

“ Cela pouvait se comprendre à la rigueur, au temps où le régicide était placé, dans certains pays, sous une législation particulière qui prescrivait pour lui des supplices spéciaux. Mais depuis que ces enjolivements de la loi pénale ont été supprimés, il n'y a aucune raison pour que le fait que sa victime soit un chef d'Etat mette l'assassin hors des atteintes de la loi.

“ Le droit d'asile ainsi interprété, loin d'être une mesure libérale et louable, est un privilège suranné, une violation injustifiable du droit commun. C'est pourtant de cette façon que, jusqu'à nos jours, les juristes anglais ont constamment entendu l'application de ce privilège ; l'extradition contre des malfaiteurs politiques ou se donnant

comme tels est accordée dans des cas tellement rares que l'on peut dire que l'exception confirme la règle. Il faut presque que l'individu recherché avoue son crime pour que l'on se décide à le livrer à la justice de son pays.

"Faut-il s'étonner après cela si, en voyant les chefs très connus de l'anarchisme européen recevoir en Angleterre non seulement un asile inviolable pour le passé, mais la plus entière licence de prêcher leurs abominables doctrines à l'abri des lois de ce pays, l'opinion publique européenne ait rendu non pas précisément l'Angleterre, mais les traditions de l'application du droit d'asile dans la jurisprudence anglaise responsables des actes de la secte homicide auxquels elle ne met aucun empêchement?"

Lord Roseberry a eu beau prononcer de grandes et chaleureuses paroles à la mort du président Carnot; mais la France doit s'apercevoir aujourd'hui que les paroles remplaçaient les actes.

La plus haute éloquence doit paraître bien creuse à ceux qui auguraient un changement dans les habitudes dédaigneuses et l'indifférence de l'Angleterre pour les dangers qui menacent l'Europe.

Bien plus, Lord Salisbury fut l'objet de toutes les invectives pour avoir révélé, flétri des compromissions scandaleuses et demandé qu'on y mit un terme.

Il dut répondre à cette accusation de trahison en définissant clairement sa position :

"Il n'est jamais entré dans ma pensée de dire que l'Angleterre se fait le refuge des assassins. J'ai dit seulement qu'une législation était nécessaire pour empêcher l'introduction involontaire de ces individus, et je peux, sans indiscrétion, ajouter que des ambassadeurs étrangers se sont plaints de ce que d'autres nations étrangères aient envoyé des criminels en Angleterre; par exemple, la France nous a expédié le nihiliste Hartmann, qui avait attenté à la vie de l'empereur de Russie. Si nous avions eu une loi comme celle que nous demandons, nous n'aurions pas permis à Hartmann de rester en Angleterre. Le bill n'a pas d'autre objet que de donner au gouvernement le pouvoir d'empêcher la réception chez nous de semblables individus."

Dans une séance subséquente Lord Salisbury annonçait encore que les attentants récents se préparent en Angleterre, qu'il est temps de rompre avec des conventions particulière et d'apprendre aux alliés comme aux ennemis de la Grande Bretagne qu'elle n'est pour rien dans la continuité de ces crimes.

Et pendant ce temps, quelle était l'attitude du chef du gouvernement ?

Voici ce que disait Lord Roseberry :

"Lord Salisbury a fait, lors de la première lecture, des déclarations regrettables qui ont été presque unanimement approuvées à l'étranger.

"La presse hostile à l'Angleterre s'est emparée avec joie des affirmations d'un ancien premier ministre qui venait dire que notre pays était le seul où se préparaient les attentats anarchistes.

"Je déclare formellement qu'aucun des attentats récents contre les gouvernements étrangers n'a été préparé en Angleterre depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Il n'y a pas l'ombre de preuve que l'assassinat du président Carnot ait été projeté chez nous.

"Sans doute, ces individus viennent ici lorsqu'ils méditent des attentats, mais ils sont sous la surveillance de la police

et si on les expulsait cela leur donnerait une facilité plus grande pour mettre leurs projets à exécution. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous n'avons reçu aucune plainte contre l'inefficacité de nos mesures de police.

"Des mesures d'expulsion avaient été adoptées en 1848 et en 1882, mais elles n'ont jamais été appliquées. Pourquoi vient-on, à une époque de tranquillité profonde, nous demander d'abandonner notre manière de faire qui a si bien réussi et de voter des mesures adoptées trois fois seulement dans ces cinquante dernières années et qui n'ont jamais été appliquées?"

"Quand lord Palmerston a proposé son bill contre les conspirations, il a condamné énergiquement toute législation qui donnait au gouvernement un pouvoir arbitraire contre les étrangers. Or, à cette époque, on conspirait réellement en Angleterre contre des souverains étrangers. A notre époque, il n'en est plus de même, et la population est plus que jamais hostile à toute restriction du droit d'asile.

"Si le gouvernement est armé d'un pouvoir discrétionnaire d'expulsion, les puissances le harcèleront en lui demandant de tous côtés l'expulsion d'individus qu'elles considèrent comme dangereux. Je sais qu'il y a un gouvernement qui estime que certains journaux publiés à Londres contiennent des excitations à commettre des crimes sur son territoire. Si le bill passait, lord Kimberley aurait à lancer des mandats d'expulsion contre toutes les personnes en rapport avec ces journaux, ou bien il aurait des difficultés avec les gouvernements qui réclameraient des expulsions.

"Si cette loi avait été en vigueur en 1848 et en 1860, l'Angleterre aurait été obligée d'expulser Mazzini, et un ministre des affaires étrangères qui aurait accédé à une demande pareille aurait été brisé par la Chambre des communes qui aurait envoyé elle-même un refus catégorique. Ainsi un gouvernement serait tombé en Angleterre ou bien la perturbation aurait été jetée dans nos relations extérieures."

Ainsi, nous voilà prévenus. L'Angleterre proclame sa volonté de se laver les mains dans le passé et dans l'avenir du sang versé en dehors de son empire.

Elle oppose son isolement insulaire à toutes les observations, à toutes les objurgations.

Non seulement elle entend demeurer inactive au milieu des inquiétudes fébriles qui l'entourent, mais elle garantira aux anarchistes, qui se réfugient chez elle pour combiner leurs excursions homicides et fabriquer leurs projectiles meurtriers, l'inviolabilité officielle.

Ils n'oublieront certainement pas le service solennellement rendu, l'appui ouvertement affiché du premier ministre britannique : en échange d'une collaboration si gracieuse accordée sans limites, ils auront, demain comme hier, l'habileté de ménager le sol et les propriétés de la terre d'asile suprême, ils respecteront avec un soin jaloux, comme dans leur véritable patrie les biens et la vie des anglais, ils ne travailleront que pour l'exportation.

Ce pacte jusqu'à présent tacite est, depuis les déclarations de Lord Roseberry avoué, imprimé et paraphé.

En attendant les conséquences, l'humanité civilisée aura le loisir de réfléchir et, nous le craignons, la triste occasion de se former une opinion définitive sur ce que l'Angleterre appelle pompeusement sa glorieuse indépendance et son noble respect de la liberté individuelle.

EMILE ZOLA

La personnalité d'Emile Zola vient d'être encore mise en évidence par suite de la publication de son nouvel ouvrage : *Lourdes*, qui lui a valu un désaveu pontifical.

Nous n'avons pas l'intention de parler de ce livre aujourd'hui, car nous considérons que l'analyse d'un tel ouvrage doit être faite en dehors de toute passion momentanée et avec une sage lenteur dont les nécessités professionnelles ne nous ont pas encore accordé le loisir.

Ce que nous voulons apprécier dans cette étude, c'est l'œuvre entier du maître ; ce que nous voulons mettre en relief, c'est l'état d'âme de l'écrivain, son talent, ses défaillances, ses passions, ses excès, son génie et son influence.

Zola peut être discuté, honni même, surtout par ceux qui ne l'ont pas lu et qui adoptent des opinions toutes faites : son immense talent ne saurait être nié.

Il est difficile à un auteur qui a la fécondité et la puissance de Zola de réunir tous les suffrages et de ne pas enfanter une génération d'envieux. Ce qui a surtout été fatal à l'auteur de *l'Assommoir*, c'est la publicité retentissante et continue dont il a été l'objet, depuis bientôt vingt ans. Il n'est guère possible qu'un grand talent atteigne son apogée et puisse s'y maintenir au milieu d'un pareil fracas.

La réputation de Zola a encore souffert des appréciations erronées venant de l'étranger. Pour prétendre au droit de juger en dernier ressort un psychologue qui expérimente sur des sujets sensibles, il faut avant tout bien connaître le milieu où évoluent ces sujets ; il faut avoir vécu leur vie, ressenti leurs impressions, avoir partagé leurs amours, éprouvé leur haines.

Celui qui n'a pas vibré à l'unisson des personnages de Zola ne comprendra jamais combien il y a de grandeur farouche dans ce poème poignant qu'on appelle *l'Œuvre*.

Zola n'étudie pas le cœur humain selon la psychologie générale qui donne à chaque peuple des sensibilités particulières, dont les mêmes excitations entraînent invariablement les mêmes passions ; il dissèque des sujets spéciaux, vivant dans un milieu étroit et soumis aux influences fatales des plaies héréditaires.

On peut lui reprocher d'être trop fataliste, de ne montrer que les verrues morales, les débilites humaines, le vice inné sans espoir de guérison, mais on ne peut lui contester le titre de grand artiste.

A force d'accentuer les laideurs humaines, de se complaire à fouiller la perversité des basses classes ; à force de se plonger dans les ordures, dans la bassesse, dans la saleté des promiscuités sexuelles, Zola a déterminé un hoquet général et s'est aliéné l'opinion de tous ceux

pour qui le fonds l'emporte sur la forme, c'est-à-dire la grande majorité de ses lecteurs.

Il est à remarquer que jamais Zola ne corrige les vices qu'il décrit ; que jamais il ne permet à un de ses sujets de s'amender. Il les voue à la fatalité, à la mort physique, à la perte de l'âme, sans pitié, sans pudeur, sans pardon.

Pourtant, la progression morale est aussi réelle, aussi vraie, aussi consolante, aussi humaine que la déchéance des êtres !

C'est un sens qui manque à Zola et c'est cette absence systématique de sentiments nobles qui rendent odieuses à presque tous les lecteurs une grande partie des productions du maître.

Les effets saisissants et parfois sublimes qu'il sait tirer d'une situation, sont presque toujours atténués par une trivialité de mauvais goût qui semble dériver d'un état maladif.

L'erreur de Zola est de croire que la littérature "naturaliste" impose à l'écrivain l'obligation de limiter ses études aux cas répugnants.

Il semble tenir Balzac en suspicion à cause de sa délicatesse. Il a bien recours à son procédé, mais il l'applique à d'autres objets. Ainsi, Balzac, dans *Le lys de la Vallée*, a écrit une page ravissante : *La symphonie des fleurs*. Zola, lui, ayant le nerf olfactif moins perfectionné, a écrit *la symphonie des fromages*, dans *Le ventre de Paris*.

Cette page est d'une grande puissance. Les lettrés et les ouvriers de la plume admirent l'agencement littéraire de ce morceau remarquable, mais leur bon goût est choqué. Tous voudraient avoir la conception géniale de Zola, sa virtuosité étincelante, son mépris des pièges du verbe ; aucun peut-être ne voudrait acquérir cette gloire au prix d'une réputation pareille à celle du chantre de "Nana."

Sans doute, cette réputation est exagérée. Ceux qui poursuivent Zola de leurs injurieux mépris sont précisément ceux qui ne l'ont pas lu ou qui n'ont lu que des livres isolés, détachés de la suite, ne donnant aucune idée de l'ensemble de l'œuvre. Mais comme l'opinion générale couvre Zola de toutes les boues qu'il a remuées, et même de toutes les autres, il s'ensuit que sa réputation n'est pas enviable et qu'il aura, dans la postérité, le renom d'un vidangeur littéraire. Il sera conspué par le troupeau d'ignorants vulgaires qui le décréteront d'indignité, sans plus de raison qu'ils ont décrété que l'insupportable bavarde nommée Mme de Sévigné était la femme la plus spirituelle de son siècle.

Zola a pris le nom de chef d'école quoiqu'il ait été précédé dans la voie de la littérature réaliste par Balzac, qui vivra dans les siècles futurs, par Flaubert, les deux de Goncourt et Maupassant. Si Zola recueille

autre chose, dans le monde des lettres, que le reflet de la gloire de ses devanciers, il le devra à sa fécondité, à sa liberté d'allures, à sa crânerie, à son imagination plus fertile et plus virile, et, il faut bien l'avouer, à sa fatuité et à son esprit mercantile.

Ces deux défauts font une bien plus laide tache à la réputation du vigoureux écrivain que les pages immorales et les théories dissolvantes qu'il a répandues dans ses ouvrages. Car Zola n'a pas écrit la physiologie d'une famille d'alcooliques à l'usage des couvents de demoiselles, et il serait aussi injuste de l'accuser de jeter le trouble dans des cœurs purs qu'il serait injuste de proscrire les ouvrages de philosophie et de médecine qui mettent à nu les infirmités morales et physique de l'humanité.

Le reproche le plus mérité que l'on fera à Zola sera son âpreté au gain ; âpreté qui l'a poussé dans la voie du scandale pour satisfaire des appétits malsains à l'aide desquels il a battu monnaie.

Pour conclure, nous disons que l'œuvre de Zola doit être étudié dans son ensemble et non par livres séparés qui, bien que formant un tout complet, ne sont que les anneaux d'une chaîne qui enferme une étude de la bourgeoisie égoïste, malhonnête et débauchée, sous le second empire.

Si Zola s'en était tenu à sa première manière, sa réputation eût été moins universelle ; mais elle eût gagné en pureté.

Les premiers ouvrages du maître révèlent un poète de premier ordre. L'opinion générale, égarée par des traductions faibles, par des critiques sans souffle, par des appréciations faites de mauvaise foi, par des faits-divers ou des cancanes puérils, ne semble pas se souvenir des livres exquis que Zola a écrits : *La Fortune des Rougon*, *La faute de l'abbé Mouret*, *le Rêve*, etc., qui sont des bijoux sortis dans la plus pure poésie du siècle.

Parmi les œuvres fortes de la seconde manière, il faut citer *L'Assommoir*, *Thérèse Raquin*, *Germinal*, *l'Œuvre*, et quelques autres qui dénotent une vigueur et un talent hors de pair.

Malheureusement, une souillure marque ces ouvrages : c'est l'horrible voulu, c'est le vice inutilement étalé, c'est la fatalité des passions transmises de père en fils ; c'est parfois le remords, ce n'est jamais le repentir.

Quiconque est mordu par la passion littéraire doit lire Zola et le relire. C'est un modèle merveilleux, un maître dont les leçons sont précieuses, un arbitre de la pensée et de la forme dont les ressources sont infinies ; mais le profane, mais celui qui veut conserver la quiétude d'un cœur honnête et la paix d'une âme fermée aux passions honteuses ; celui qui ne sait pas faire une

distinction entre les beautés de la forme et les horreurs du fonds, celui-là fera bien de ne jamais lire Zola parce qu'il ne trouvera jamais dans ses qualités une compensation à ses défauts, et parce qu'il ira, de bonne foi, grossir le nombre des honnêtes gens qui, ne sachant pas découvrir le grand art sous une forme scandaleuse, calomnieront sans le savoir la gigantesque puissance d'un des plus grands artistes du XIXe siècle.

HENRI ROULLAUD.

LA SAISON THÉÂTRALE

Dans un mois, l'Opéra Français rouvrira ses portes. Les jours, les semaines, les mois s'envolent si vite, que ceux qui étaient chagrinés de la clôture de la dernière saison, pensant aux belles soirées disparues et au temps qui les séparait de la répétition d'un hiver si agréable, sont maintenant effrayés de la rapidité avec lequel le temps renverse tout, même les impatiences les plus frénétiques.

M. St. Denis, fondé de pouvoirs de la compagnie, est en ce moment à Paris où il doit rallier la troupe et la convoyer jusqu'ici.

Le temps d'essuyer trois déboires, en admettant que chacun ait sa part avec une déception par semaine, et le chariot, pardon, le vaisseau de Thespis sera ici.

Que va-t-il nous amener ?

La troupe de cette année sera-t-elle supérieure à celle de l'an passé ?

Nul ne peut le dire, car nul écho autorisé n'a consacré le talent des sujets nouveaux. Nous en sommes réduits à l'attente. Mais les surprises sont tellement habituelles en pareilles circonstances que nous aurions tort de ne pas supposer que cette troupe nous donnera toutes les satisfactions désirables.

Pour répondre aux désirs des nombreux amateurs, la direction a décidé d'engager des sujets capables de nous donner l'opérette, l'opéra-comique et même quelques opéras.

Parmi les œuvres au répertoire de la nouvelle troupe, on peut mentionner, entre autres : *Ali Baba* et *Madame l'Archiduc*, de Lecocq ; *Barbe Bleue*, *Les brigands*, *La belle Hélène* et *Orphée aux enfers*, d'Offenbach ; *Cousin et Cousine*, *La fille de Paillasse*, *Le petit Faust*, d'Hervé ; *Rip Rip*, de Planquette ; *Madame Boniface*, de Lacôme ; *La cigale et la fourmi* et *Les noces d'Olivette*, d'Audran ; *Fatinitza*, de Suppé, etc., etc.

Les reprises comprendront uniquement les œuvres les plus populaires de la dernière saison comme *Le Grand Mongol*, *Bocace*, *Les Mousquetaires*, *la Mascotte*, *La fille du Tambour-Major*, *les cloches de Corneville*, *Mam'selle Nitouche*, etc.

Les principaux opéras-comiques promissent : *Si j'étais Roi*, d'Adam ; *Carmen* et le *Voyage en Chine* (avec un bon ténor) ; *Mignon*, d'Ambroise Thomas ; *Les dragons de Villars*, de Maillard ; *La dame Blanche*, de Boïeldieu ; *La fille du Régiment*, de Donizetti ; et selon toute probabilité, *Faust*, de Gounod, qui est, nous assure-t-on, à la portée des principaux artistes.

Voici maintenant, sauf les défections et les substitutions de la dernière heure, le tableau de la troupe engagée à Paris par M. Ed. Hardy :

Première chanteuse d'opéra-comique et d'opérette — Madame Bouit ;

Première chanteuse d'opérette et du gazon d'opéra-comique — Madame Degoyon ;

Deuxième chanteuse d'opérette — Mlle H. Miller ;

Duègne en tous genres — Madame Géraizer ;

Première soubrette en tous genres — Mlle Berthael ;

Deuxième soubrette — Mlle Botzen ;

Ténor d'opéra comique et d'opérette — M. Bouit ;

Baryton en tous genres — M. Vissières ;

Basse chantante et régisseur général — M. Géraizer ;

Premier comique — M. Giraud ;

Jeune premier comique, trial en tous genres et régisseur de comédie — M. Fétis ;

Premier comique grime en tous genres — M. Ducos ;

Deuxième comique grime — M. de Fassiaux.

Madame Giraud tiendra les premiers rôles de comédie avec un jeune premier dont nous n'avons pas encore le nom.

A l'orchestre, on retrouvera M. G. Dorel, MM. Goulet, Lejeune et tous les autres artistes de l'an dernier.

Si tous les emplois sont bien tenus, il y a là tous les éléments d'une bonne troupe.

C'est avec impatience que les amis et les habitués du théâtre attendent les débuts.

Les Montréalais sont indulgents, ils l'ont prouvé plus d'une fois l'année dernière, mais les artistes auraient tort de les considérer comme inaptes à juger sainement des œuvres élevées, même lorsqu'ils les entendent pour la première fois. Il est bien de fixer les artistes sur ce point, car le succès dépendra de leurs efforts, et ils ne feront d'efforts qu'autant qu'ils seront convaincus qu'ils ont affaire à un public aussi raffiné et au moins aussi délicat que celui devant lequel ils ont coutume de se présenter.

Ceci bien compris, et la presse restant dans la mesure d'une aimable impartialité, s'éloignant de toute coterie, rejetant les inspirations intéressées, ne s'occupant jamais des rivalités de coulisses et risquant plutôt une appréciation erronée qu'une appréciation soufflée, toutes les chances sont favorables à la réussite complète de cette seconde saison, qui consacrerait définitivement l'établissement d'un théâtre français à Montréal.

Nous suivrons avec le plus grand intérêt toutes les représentations qui nous seront offertes ; nous ne ménagerons pas plus la louange que le blâme, tout en nous montrant indulgents chaque fois que la défaillance d'un artiste ne résultera pas d'une négligence, mais nous exigerons de ces dames et de ces messieurs qu'ils apportent dans l'exécution de leurs rôles le souci et le soin qui constituent le respect du public.

CARLOS.

REPRODUCTION

L'HOSPITALITÉ

RÉCIT DE MON AMI

Pendant bien des années, à partir de 1820, et à diverses reprises, jusqu'en 1848 la dernière fois même jusqu'en juillet 1854, plusieurs journaux de Paris publièrent l'avis suivant : " Les personnes qui sauraient ce qu'est devenu le Docteur Jean-Théodore SCHOPMAN, sont priées d'en donner avis chez M. Courtoy, rue Saint-Honoré 122, à Paris. Le Docteur a quitté son domicile le 4 janvier 1817, à la suite d'une dénonciation politique, et depuis, sa famille n'a reçu de lui aucune nouvelle. On croit qu'il a pris la route de " Bucurgoe. "

Cette note, cent fois insérée dans les feuilles publiques, a inutilement passé sous les yeux de milliers et de milliers de lecteurs : nul renseignement n'est arrivé chez M. Courtoy. Le Docteur a disparu plus complètement qu'un naufragé enlevé par un coup de mer et englouti dans la tempête ! Hé bien ! par suite de prodigieux hasards, dont l'honneur me fait un devoir de taire l'enchaînement, je sais ce qu'est devenu Schopman, et moi seul au monde connais aujourd'hui sa destinée. Il est certain que les derniers membres de sa malheureuse famille ont disparu depuis longtemps, et que la divulgation de l'effroyable secret que je vais révéler ne rencontrera plus que des indifférents ; c'est ce qui me fait parler.

Schopman était, en 1816, un jeune homme de vingt-cinq ans. Il avait fait ses études à l'Ecole de Médecine de Paris, d'où il était sorti Docteur au commencement de 1815. Bonapartiste ardent, il avait pris du service comme sous-aide-major, et avait fait à ce titre la campagne de Waterloo. Après le désastre, il avait suivi l'armée, et il était rentré dans la vie civile quand on l'avait licencié.

Tout de suite, il s'était jeté avec ardeur dans la politique militante. Il s'était fait affilier à une de ces nombreuses sociétés secrètes qui virent le jour au début de la Restauration, et qui conspiraient le retour de l'Empereur. Grâce à son éloquence, à son courage, à son audace même, Schopman n'avait pas tardé à prendre dans cette société nommée " les Trois Couleurs " une influence prépondérante. Il en était l'âme, et même le bras, car plusieurs duels retentissants qu'il eut, et dont l'issue avait été fatale à deux de ses adversaires, n'étaient que l'exécution des sentences prononcées dans l'ombre par les conspirateurs.

Aussi, quand en novembre 1816, les *Trois Couleurs* furent découvertes par la police royale, et ses membres activement recherchés, Schopman fut plus âprement poursuivi. Mais, mis à temps sur ses gardes, il put échapper à la soudaine descente de police qui fut faite à son domicile ; il se cacha successivement chez plusieurs de ses coréligionnaires politiques non compromis, et ce fut par contumace seulement qu'il fut condamné à mort le 21 décembre, par le Conseil de Guerre qui jugea les *Trois Couleurs*. Bien entendu, cette condamnation platonique ne suffisait pas, et les recherches, loin de cesser, devenaient au contraire plus actives, plus serrées contre Schopman ; une prime tentante

promise pour sa capture les rendait enragées. La police procédait avec une méthode rigoureuse, une implacable tenacité : tous les gîtes occupés par le proscrit étaient successivement découverts ; plusieurs fois, il ne s'était échappé que par miracle, et n'avait quitté son précaire asile que quelques minutes avant l'arrivée des agents. Paris n'était donc plus tenable. Il fallait à tout prix le quitter.

Les affiliés des *Trois Couleurs* joignirent tous leurs efforts pour sauver leur chef. Ils y réussirent. Le 4 janvier 1817, Schopman put quitter Paris, muni de papiers parfaitement en règle, quoique... parfaitement faux d'ailleurs, sous le nom, et avec les apparences de M. Henriot, marchand de laine en gros. Il emportait dans un porte-manteau, et sur lui-même, cent dix mille francs, tant en or qu'en billets. Sa famille, fort riche, lui avait remis cette énorme somme, d'abord parce que son absence à l'étranger pourrait être très longue, sans qu'on pût la divulguer, en sorte que nul envoi d'argent ne lui parviendrait peut-être avant plusieurs années, ensuite parce qu'une poignée d'or jetée à propos a sauvé bien des fugitifs, depuis Mazarin, et même avant ! Enfin, avec cet argent, il pourrait, si son exil se prolongeait, s'établir à l'étranger dans de bonnes conditions.

Schopman partit le matin, monté sur un excellent cheval. Il prit par la barrière de Charenton et la route de Bourgogne, parce que les *Trois Couleurs*, après avoir tâté toutes les frontières, avaient reconnu que la zone entre Genève et la France était la moins scrupuleusement surveillée. Si donc le Docteur pouvait arriver jusque-là sans encombre, il passerait en Suisse, où il trouverait un refuge assuré.

La sortie de Paris et ses deux premiers jours de voyage eurent lieu sans incident. Partout il se présentait avec assurance, commandait haut dans les auberges, et suivait cette excellente tactique qui consiste, pour ceux qui se cachent, à se montrer fort ostensiblement. Plusieurs fois, on lui demanda ses papiers, qu'il présenta sans embarras. Partout où il passait d'ailleurs, il s'occupait des laines, voyait quelques troupeaux, prenait des échantillons, avait bien, en un mot, l'apparence du gros marchand pour lequel il se donnait.

Il voyageait à petites journées, en ménageant son bon cheval pour un effort imprévu, s'il s'en présentait, et tout allait pour le mieux. Son plan de fuite était très simple, par là même très bon. Il voulait descendre toujours tout droit, au sud, par la route de Lyon, jusqu'à Mâcon. De là, il tournerait sur Genève dont il se rapprocherait le plus possible, toujours en jouant son personnage de marchand de laines, il sonderait la frontière, et la franchirait d'un temps de galop, sous les coups de fusil des douaniers, s'il le fallait.

Le neuvième jour, après son départ de Paris, il était au Bourg du Haut, chef-lieu du canton de la Côte-d'Or, à une étape de Dijon, et rien n'avait encore alarmé sa fuite. Il venait d'arriver à l'hôtel des *Deux Ecus*. Il était environ six heures du soir. Après avoir installé son cheval à l'écurie, en surveillant lui-même les soins qu'on lui donnait, il se chauffait tranquillement devant le grand feu de la cuisine, en attendant le dîner.

Un gendarme entra. Il n'était point fait pour

décontenancer le Docteur, qui dix fois déjà sur sa route avait été arrêté et interrogé par la gendarmerie. Ce fut donc de l'air le plus indifférent du monde qu'il rendit son salut au militaire.

Celui-ci se rapprocha, et fort indifférent aussi, comme quelqu'un qui accomplit la monotone besogne de tous les jours, il demanda :

— Vous avez des papiers, Monsieur ?

— Mais certainement, mon ami.

— Vous savez, faites excuse, mais nous devons les demander de quiconque que ce soit, rapport à ces affaires de la politique ; et il ajouta tout bonnement, comme pour se faire pardonner son indiscretion, demi-souriant, demi-sérieux, tendant la main :

— Si vous voulez bien montrer.

Le Docteur ouvrit son portefeuille, en tira son passeport, déjà maculé et rompu aux plis, par les fréquents examens précédents. Le gendarme le prit et, pour mieux lire, approcha la chandelle en transportant celle-ci du milieu de la table sur le coin ; en même temps il s'assit auprès. Le mouvement eut un double résultat : d'abord le Docteur qui se trouvait dans l'ombre reçut la lumière en pleine figure, et il en fut de même pour le gendarme, qui précédemment debout, et éclairé par en dessous, se trouva face à face avec la chandelle, ce qui mit en relief les moindres plis, les plus légères teintes de sa figure. Il commença à lire lentement, épelant presque. A chaque détail du signalement, il regardait longuement le docteur, pour en vérifier l'exactitude. Celui-ci ne bronchait pas, aucun muscle de sa figure n'avait frémi. Méthodiquement, il bourrait sa pipe puis l'allumait, et en tirait les premières bouffées tandis que le militaire l'examinait. A peine un observateur attentif aurait-il remarqué qu'à travers le masque impassible de ses traits, ses yeux avaient tout d'un coup lui d'un étrange éclat, et que ses paupières, volontairement abaissées, ne parvenaient pas à en cacher la vivacité.

Pourtant, la plus terrible angoisse serrait au cœur le malheureux fugitif, car au moment où la bougie avait été rapprochée, il avait fixé les yeux sur son interlocuteur, — et d'un regard il avait découvert quelque chose d'effrayant. La vision avait été brusque et nette, comme l'apparition d'un paysage par une porte soudain ouverte.

C'était un coin de champ de bataille, en arrière des combattants qui avaient avancé, à une demi-lieue de la ligne des feux. Sous le tonnerre encore voisin d'une canonnade ininterrompue, et le crépitement moins vivement perçu de la fusillade, au bord d'un chemin, une masse au toit effondré par les projectiles. Autour, les champs de blé en épis saccagés, aplatis comme au rouleau, les arbres brisés ; sur le chemin, des jonchées de branches et de feuilles, parmi lesquelles des soldats tués, inertes, les membres mous, abandonnés comme des choses sans résistance, sans ressort. Près de la masse, des morts encore, mais couchés en ordre, par rangées ; s'appuyant aux murs ; debout, à genoux, assis, des blessés ; venant du côté du canon, des blessés ; au loin sur le chemin, des blessés encore, marchant seuls, ou soutenus par d'autres ; tout le long, des taches sombres sur la blancheur de l'empierrement, qui étaient des morts.

(A suivre.)

CUNISSET CARNOT